

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Proposition de modification de la composition du Conseil d'administration, élection d'un nouveau président et invitation à la prochaine assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 12 janvier 2024 à 10h30 (heure suisse)

- *M. Bernard Pons a démissionné du Conseil d'administration au 31 décembre 2023.*
- *M. Alexander Rhea a démissionné de son poste de président du Conseil d'administration, mais restera membre du Conseil d'administration.*
- *Leclanché SA convoque une assemblée générale extraordinaire pour le 12 janvier 2024.*
- *Le Conseil d'administration propose deux nouveaux membres du Conseil d'administration et un nouveau président du Conseil d'administration.*

YVERDON-LES-BAINS, Suisse, le 22 décembre 2023 - [Leclanché SA](#) (SIX : LECN), l'une des principales sociétés de stockage d'énergie au monde, propose certaines modifications dans la composition du Conseil d'administration en raison de la démission de M. Bernard Pons en tant que membre du Conseil d'administration au 31 décembre 2023 et de la démission de M. Alexander Rhea de son poste de président du Conseil d'administration. M. Alexander Rhea restera toutefois membre du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration propose d'élire deux nouveaux membres, M. Lex Bentner et M. Abdallah Chatila au Conseil d'administration ainsi que d'élire M. Lex Bentner en tant que nouveau président du Conseil d'administration. Par conséquent, Leclanché SA convoque une assemblée générale extraordinaire le 12 janvier 2024 à 10h30 (CET), au CEI - Rue Galilée 13, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Salle de réunion : "Galilée" avec les points suivants à l'ordre du jour:

| | | |
|-------------|---|----------|
| I. | AGENDA | 2 |
| 1. | Décharge de Bernard Pons | 2 |
| 2. | Nouvelles élections au Conseil d'administration | 2 |
| 3. | Élection du Président du Conseil d'administration | 3 |
| II. | DOCUMENTATION ET INSTRUCTIONS DE VOTE | 4 |
| III. | PARTICIPATION ET DROITS DE VOTE..... | 4 |
| IV. | REPRESENTATION..... | 4 |
| V. | LANGUE..... | 5 |



COMMUNIQUÉ AD HOC

I. AGENDA

Introduction par le Président du Conseil d'Administration.

1. Décharge de Bernard Pons

Proposition du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration propose d'accorder la décharge à M. Bernard Pons.

Explication : M. Bernard Pons a déclaré qu'il démissionnerait du conseil d'administration de LECLANCHE SA à compter du 31 décembre 2023. Conformément à l'art. 698 al. 2 no. 7 CO et aux statuts de LECLANCHE SA, l'assemblée générale est compétente pour donner décharge aux membres du conseil d'administration.

2. Nouvelles élections au Conseil d'administration

2.1 Élection de Lex Bentner

Proposition du conseil d'administration : Le conseil d'administration propose d'élire M. Lex Bentner comme nouveau membre du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Explication : Le conseil d'administration recommande l'élection de M. Lex Bentner en tant que nouveau membre du conseil d'administration sur la base de son expérience telle qu'elle est décrite dans la brève biographie ci-dessous :

Lex Bentner, actuellement responsable des transports publics de la ville de Luxembourg, joue un rôle clé dans la transformation du système de transport public de la ville. Il se concentre principalement sur la transition du parc et du réseau de bus de la ville vers une configuration entièrement électrique, grâce à des procédures d'appel d'offres et de passation de marchés publics à l'échelle de l'Union européenne. M. Bentner s'occupe également de projets complexes, intégrant les progrès de l'industrie dans les normes opérationnelles.

Tout au long de sa carrière, il a travaillé pour CFL, la société nationale des chemins de fer luxembourgeois, et ArcelorMittal. En 2007, il a été nommé responsable de l'amélioration continue et de l'ingénierie dans une aciérie luxembourgeoise, où il s'est concentré sur les efforts de modernisation.

Outre ses fonctions professionnelles, M. Bentner représente le Luxembourg au sein du comité des bus de l'UITP (Union internationale des transports publics) et conseille les dirigeants politiques et les comités nationaux sur le lieu de travail et les meilleures pratiques de l'industrie.



Né au Luxembourg en 1978, Lex Bentner est titulaire d'une maîtrise en génie mécanique et électrique de l'université d'Édimbourg et poursuit actuellement un MBA à l'école de commerce d'Édimbourg de l'université Heriot-Watt.

2.2 Élection de Abdallah Chatila

Proposition du Conseil d'administration : Le conseil d'administration propose d'élire M. Abdallah Chatila comme nouveau membre du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Explication : Le Conseil d'administration recommande l'élection de M. Abdallah Chatila en tant que nouveau membre du Conseil d'administration sur la base de son expérience telle que décrite dans la brève biographie ci-dessous :

Abdallah Chatila, né en 1974, est un entrepreneur et investisseur libano-suisse qui a plus de 28 ans d'expérience, dont 15 ans dans l'industrie immobilière. Diplômé du Gemological Institute of Los Angeles, Abdallah Chatila a commencé sa carrière professionnelle dans l'entreprise familiale de haute joaillerie à Genève avant de se lancer dans l'immobilier. Il est le président et fondateur de m3 GROUP, qui emploie plus de 700 personnes en Suisse et en France, générant un chiffre d'affaires de plus de 250 millions de francs suisses. Actuellement, les activités du groupe couvrent les secteurs de l'immobilier, de l'hôtellerie, de la restauration, de la banque et de la santé. Abdallah Chatila possède également une grande expertise dans le domaine des fusions et acquisitions, avec des participations dans plus de 80 entreprises dans les secteurs de la santé, de la technologie et de l'assurance. Philanthrope réfléchi, Abdallah Chatila contribue activement au développement du canton par le biais de ses initiatives philanthropiques et de ses activités de capital-investissement. Il soutient également diverses organisations de charité à Genève, au Liban et au Moyen-Orient par le biais de sa fondation sesam.

3. Élection du Président du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : Le conseil d'administration propose d'élire Lex Bentner comme nouveau président du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Explication: M. Alexander Rhea a déclaré qu'il démissionnait de son poste de président du conseil d'administration de LECLANCHE SA à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2024. M. Alexander Rhea restera membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration propose donc d'élire M. Lex Bentner comme nouveau président du conseil d'administration.



COMMUNIQUÉ AD HOC

II. DOCUMENTATION ET INSTRUCTIONS DE VOTE

L'invitation envoyée aux actionnaires contient un formulaire d'inscription et un formulaire d'instructions que les actionnaires sont priés de remplir et de renvoyer par courrier à l'adresse suivante s'ils souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale : areg.ch ag, Fabrikstrasse 10, 4614 Högendorf.

Vote électronique à distance par procuration et instructions de vote au représentant indépendant (netVote) : les actionnaires peuvent participer aux votes et aux élections en donnant des instructions au représentant indépendant par voie électronique via <https://leclanche.netvote.ch>. Les informations de connexion requises seront envoyées aux actionnaires en même temps que les documents écrits pour l'assemblée générale extraordinaire. Les instructions transmises par voie électronique peuvent être modifiées jusqu'au mercredi 10 janvier 2024, à 11h59 (CET). Dans la mesure où l'actionnaire ne donne pas d'instructions spécifiques au représentant indépendant, il charge ce dernier de voter ses actions en faveur des propositions du Conseil d'Administration concernant les points inscrits à l'ordre du jour. Il en va de même pour les propositions supplémentaires ou alternatives aux points de l'ordre du jour inclus dans cette invitation et pour les nouveaux points de l'ordre du jour.

III. PARTICIPATION ET DROITS DE VOTE

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au 29 décembre 2023 à 17h00 (CET) seront autorisés à participer et à voter à l'assemblée générale. Ils recevront leur carte d'entrée et le matériel de vote en renvoyant le formulaire d'inscription ou en contactant areg.ch ag à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 29 décembre 2023 à 17h00 (CET) au 12 janvier 2024, aucune inscription qui créerait un droit de vote à l'assemblée générale ne sera faite dans le registre des actions. Les actionnaires qui vendent tout ou partie de leurs actions pendant cette période n'ont plus le droit de vote dans cette mesure. Ils sont priés de retourner ou d'échanger leur carte d'admission et leur matériel de vote.

IV. REPRESENTATION

Les actionnaires qui n'ont pas l'intention de participer personnellement à l'assemblée générale peuvent se faire représenter par une autre personne autorisée par une procuration écrite qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire ou par le représentant indépendant.

M. Manuel Isler, avocat, c/o BMG Avocats, 8C, avenue de Champel, case postale 385, CH-1211 Genève, agit en tant que représentant indépendant. Le formulaire d'inscription avec les procurations complétées et signées doit être remis à areg.ch ag à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter par une autre personne, doivent envoyer leur formulaire d'inscription avec la procuration remplie et signée à l'attention d'areg.ch ag à l'adresse indiquée ci-dessus. La carte d'admission et le matériel de vote seront alors envoyés directement à l'adresse de leur représentant désigné.



COMMUNIQUÉ AD HOC



V. LANGUE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tiendra en anglais.

Yverdon-les-Bains, 22 Décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration

Le président
Alexander Rhea



A propos de Leclanché

Leclanché est un fournisseur leader mondial de solutions de stockage d'énergie à faible empreinte carbone basées sur la technologie des cellules lithium-ion. Fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains, en Suisse, l'histoire et l'héritage de Leclanché sont ancrés dans l'innovation en matière de batteries et de stockage d'énergie. La culture suisse de précision et de qualité de l'entreprise, ainsi que ses installations de production en Allemagne, font de Leclanché le partenaire de choix des entreprises qui recherchent les meilleures performances en matière de batteries et qui sont à l'origine de changements positifs dans la manière dont l'énergie est produite, distribuée et consommée dans le monde entier. Leclanché est organisé en trois unités d'affaires : solutions de stockage d'énergie, solutions d'e-mobilité et systèmes de batteries spécialisés. La société emploie actuellement plus de 350 personnes avec des bureaux de représentation dans huit pays à travers le monde. Leclanché est cotée à la bourse suisse (SIX : LECN).

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives aux activités de Leclanché, qui peuvent être identifiées par une terminologie telle que " stratégique ", " propose ", " introduire ", " sera ", " planifié ", " attendu ", " engagement ", " s'attend ", " fixer ", " préparer ", " plans ", " estimations ", " vise ", " serait ", " potentiel ", " en attente ", " estimé ", " proposition ", ou des expressions similaires, ou par des discussions exprimées ou implicites concernant la montée en puissance de la capacité de production de Leclanché, les applications potentielles des produits existants, ou concernant les revenus potentiels futurs de ces produits, ou les ventes ou revenus potentiels futurs de Leclanché ou de l'une de ses unités d'affaires. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations. De telles déclarations prospectives reflètent le point de vue actuel de Leclanché concernant des événements futurs et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et les résultats futurs, les performances ou les réalisations exprimées ou sous-entendues par de telles déclarations. Il n'y a aucune garantie que les produits de Leclanché atteindront des niveaux de revenus particuliers. Il n'y a pas non plus de garantie que Leclanché, ou l'une des unités d'affaires, atteindra des résultats financiers particuliers.

Contacts médias

Suisse /Europe :

Thierry Meyer

T: +41 (0) 79 785 35 81

E-mail: tme@dynamicsgroup.ch

Allemagne:

Christoph Miller

T: +49 (0) 711 947 670

E-mail: leclanche@sympra.de

Contacts investisseurs:

Pierre Blanc / Pasquale Foglia

T: +41 (0) 24 424 65 00

E-mail: invest.leclanche@leclanche.com

